

**MESUROL PRO**Version 2 / F
102000007552

1/7

Date de révision: 26.07.2007
Date d'impression: 26.07.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	MESUROL PRO
Code du produit (UVP)	05273021
Utilisation	Molluscicide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Appât (prêt à l'emploi) (RB)
Méthiocarbe 4 %**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Méthiocarbe	2032-65-7 217-991-2	T, N	R25, R50/53	4,00

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**S'éloigner de la zone dangereuse. Maintien et transport en position latérale de sécurité.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au



MESUROL PRO

Version 2 / F
102000007552

2/7

Date de révision: 26.07.2007
Date d'impression: 26.07.2007

moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Symptômes

Local: Après contact avec les yeux, une vision temporairement brouillée peut survenir dû à une constriction pupillaire (myosis)., Systémique : Salivation, bouffée de chaleur, vertiges, Douleur abdominale, gêne dans la poitrine, convulsion musculaire, Convulsions, insuffisance respiratoire, mal de tête, Vomissements, Diarrhée, sueurs, vue brouillée, Nausée, hypotension

Risques

Ce produit contient un carbamate inhibiteur de la cholinestérase.

Traitement

Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires et du système nerveux central.

Surveillance de la numération globulaire.

Observez les paramètres spécifiques : globules rouges et cholinestérase plasmatique.

Observation d' électrocardiogramme.

Intubation endotrachéale et lavage gastrique, ensuite administration de charbon actif.

Tenir dégagées les voies respiratoires; respiration artificielle si nécessaire.

Contre les convulsions : injection de Diazépam par voie intraveineuse : 5-10 mg chez l'adulte, si nécessaire répétez après 15 minutes jusqu'à sédation complète de la crise ; 2,5 mg i.v. chez l'enfant.

Traitement chez l'adulte: dans tous les cas atropine à forte dose (2 à 4 mg) à répéter toutes les 10 à 15 minutes en fonction des besoins.

Contre-indications : oximes (pralidoxime, obidoxime), succinyl choline, aminophylline.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Sable

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**MESUROL PRO**Version 2 / F
102000007552

3/7

Date de révision: 26.07.2007
Date d'impression: 26.07.2007**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage < 50 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**MESUROL PRO**Version 2 / F
102000007552

4/7

Date de révision: 26.07.2007
Date d'impression: 26.07.2007**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	solide, granulés
Couleur	bleu
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

Hydrosolubilité	insoluble, uniquement susceptible de gonfler
-----------------	--

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 500 - < 1.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 0,224 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme de fines poussières respirables. Concentration testée la plus élevée.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Lepomis macrochirus) 0,65 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
--------------------------	---

**MESUROL PRO**Version 2 / F
102000007552

5/7

Date de révision: 26.07.2007
Date d'impression: 26.07.2007

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,0077 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les algues	CI50 (Desmodesmus subspicatus) 2,2 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (MERCAPTODIMETHUR MELANGE)

IMDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (MERCAPTODIMETHUR MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (MERCAPTODIMETHUR MIXTURE)

**MESUROL PRO**Version 2 / F
1020000075526/7
Date de révision: 26.07.2007
Date d'impression: 26.07.2007**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

|| Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Méthiocarbe

Symbole(s)

|| Xn
|| N

Nocif

Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

|| R22
|| R50/53

Nocif en cas d'ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

|| S35
|| S57

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xn

Nocif

Phrase(s) R

R22

Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

S 2
S13
S20/21
S35

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S44

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S57

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

|| Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement
|| (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Maladies professionnelles

**MESUROL PRO**Version 2 / F
102000007552

7/7

Date de révision: 26.07.2007

Date d'impression: 26.07.2007

Tableau(x) Numéro(s) :

34 Phosphates, pyro-, ou thio- ou organo-phosphates, phosphoramides, carbamates
anticholinestérasiques**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R25	Toxique en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.